



Besoin d'un conseil sur un droit de visite

Par **titiskahina**, le **25/07/2012** à **20:42**

Bonjour, rnje vous ecris pour avoir une aide , j'ai un jugement rendu par le jaf donnant un droit de visite le premier week end par mois au pere de ma fille et ceux en ma présence. il est marocain avec un titre de séjour espagnole qui lui donne le droit d'etre sur le territoire francais pendant 3 mois . Hors lui ne respecte pas le jugement quand il est la il veut voir sa fille tout les jours débarque n'importe . j'ai fait plusieurs main courante pour signaler ce harcèlement sa derniere visite apres de 2 mois d'absence a ete conflictuelle on en ai presque venu au main .rn Le vendredi 20 juillet par telephone il m'a demander a voir sa fille le lendemain car il devait partir le lundi au maroc pour 1 mois et ne serai pas la pour son jour de visite je lui est dis non que je me tenez au jugement il m'a alors menacer d'enlever notre fille si il la voyais avec sa grand mere et la aussi j'ai une main courante j'ai re saisi le juge pour un point rencontre .rnmais je vois qu'il n'est toujours pas parti et pense qu'il va rester pour son droit de visite et j'ai peur que ca finisse mal de plus ayant retrouver un travail je ne pourrais pas presenter ma fille a l'heure prévu que puis je faire?rn Merci par avance

Par **cocotte1003**, le **26/07/2012** à **06:14**

Bonjour, pour l'instant vous devez, vous comme le pere, appliquer le dernier jugement donc vous arranger pour qu'il puisse voir sa fille lors du droit de visite. prenez un avocat et faites une saisie en référé si vous avez peur d'un enlèvement, cordialement

Par **titiskahina**, le **26/07/2012** à **09:37**

merci de votre reponse le référé c'est devant le juge que je le signal ou a la police ?

Par **cocotte1003**, le **26/07/2012 à 11:07**

Bonjour, c'est l'avocat qui le demandera ceci afin que vous ayez plus rapidement une audience devant le juge, cordialement